



location de véhicule annulée par le loueur non remboursée

Par **pierrelegris**, le **11/09/2010** à **07:22**

Bonjour,

Cardiaque, j'ai chargé mon conducteur M. ANDRIAMASINARIVO de louer un véhicule chez AUTOESCAPE à retirer le 27/08/2011 chez EUROPCAR.

"extrait des conditions générales

Le lieu de prise en charge du véhicule (pays et ville), Le N° de vol obligatoire pour prise en charge aéroport, l'heure et la date de début de la location du véhicule, le lieu de restitution du véhicule (pays et ville), l'heure et la date de fin de location, le modèle ou la catégorie du véhicule loué (ou similaire), le nom et prénom du conducteur qui doit détenir une carte de crédit internationale à son nom, l'âge du conducteur"

Le montant de la location, 197,02 € a été réglé par carte Visa à mon nom, débitée le 27/08/2011.

Le jour du retrait, EUROPCAR m'a demandé mon permis que je n'avais pas et a annulé la location sans demander celui du conducteur ainsi que sa carte VISA.

AUTOESCAPE refuse le remboursement et propose un avoir ce que je refuse car cet incident peut se reproduire

je vous remercie de bien vouloir m'aider à obtenir satisfaction.

Bien cordialement,

Pierre LEGRIS

NB : malentendant, je préfère être jint par courriel.

Par **katarzyna**, le **21/09/2010** à **11:35**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire parce que je me trouve dans une situation similaire vis-à-vis

d'Autoescape, et que je suis en train de rédiger un courrier de réclamation à leur intention.

J'ai réservé il y a quelques semaines une voiture sur Autoescape au moyen d'une carte bleue qui n'était pas la mienne mais celle de ma soeur (la réservation était effectuée à mon nom). Une fois sur place, la femme au comptoir me demande ma carte bleue (j'ai par la même occasion demandé un surclassement); l'autorisation étant alors refusée par la banque (pour des raisons que j'ignore, puisque mon compte bancaire était alors largement créditeur), la femme annule la location sans nous expliquer pourquoi, sans nous donner la possibilité de changer le nom du conducteur et en étant très expéditive.

En rentrant de vacances, je constate avec stupeur que mon compte a été débité du montant de la location, alors que celle-ci n'a finalement pas eu lieu. A présent, ils me proposent un avoir à hauteur de 80 % de ce montant, ce que je refuse.

A leur décharge, les conditions de vente stipulent que le conducteur principal doit aussi être le titulaire de la carte bancaire ; néanmoins, je trouve que le consommateur est mal protégé puisqu'à aucun moment la transaction en ligne n'a été interrompue (alors que le titulaire de la carte et le conducteur n'étaient pas la même personne).

Pour résumer, je trouve que ma réservation a été annulée en quelque sorte de force et de manière abusive, puisque j'ai tout fait pour ne pas en arriver à une annulation.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans vos démarches et, éventuellement, me faire part des éléments de réponse que vous aurez collectés ?

Cordialement.
Catherine.

Par **pierrelegris**, le **22/09/2010** à **13:09**

Bonjour Catherine,

Pour l'instant, AutoEscape m'a annoncé une réponse à venir.
Dans les échanges de courriers, il m'a été précisé que l'avoir n'était valable qu'un an et qu'ensuite la somme leur appartenait !

Depuis, j'ai soucrit à l'association Leo Lagrange qui prend en charge les recours amiable pour une unique cotisation de 30 €
Publicité non rémunérée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez me joindre à l'adresse :
pierrelegris@hotmail.fr

Je suis actuellement à Madagascar mais compte rentrer en France au second trimestre 2011

Cordialement,

Pierre
78 ans